

## **VILLE DE BARR**

### **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**

#### **du 5 mai 2025 à 19 h 00 en l'Hôtel de Ville de BARR**

Sous la présidence de Madame Nathalie KALTENBACH, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 avril 2025, s'est réuni à la Mairie de Barr en séance ordinaire.

Étaient présents : Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, M. Claude BOEHM, Mme Florence WACK, M. Gérard ENGEL, M. Hervé WEISSE, Adjoints au Maire,

M. Gérard GLOECKLER, M. Jean-Luc GERSTENMEYER, M. Saadene DELENDI, M. Philippe FOISSET, M. Jean-Daniel HERING, Mme Laure KOPP-BRUSSIEUX, M. Olivier MESSMER, Mme Dilek YAGIZ, Mme Ferda ALICI, M. Gökay AKBAYRAK, M. Bertrand REUSCHLE, Mme Alexandra DEBAISIEUX, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Anémone LEROY-KOFFEL, Mme Laure RUZZA qui a donné procuration à M. Gérard ENGEL, Mme Assia SCHULTZ, Mme Sandrine KRIEGER, Mme Angèle KLEINMANN qui a donné procuration à Mme Nathalie KALTENBACH.

Absents non excusés : M. Angelo ERRERA-MULLER, M. Pierre-Yves ZUBER, M. Eric GAUTIER.

M. Olivier HOERDT, Directeur Général des Services, assiste à la séance, sur prescription de Madame la Maire, conformément à l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### **ORDRE DU JOUR**

- **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- 1. **CREATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD) - APPROBATION**

### **PRÉAMBULE**

Madame la Maire :

Bonsoir. Ce Conseil exceptionnel n'était pas prévu en début d'année et je vous remercie pour votre présence qui nous permet d'atteindre le quorum. Il n'y aura qu'un seul point à l'ordre du jour puisqu'il s'agit d'installer le CLSPD. Nous allons passer à l'appel et ce soir, c'est Gérard ENGEL qui est notre secrétaire de séance.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité, en début de séance, à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Gérard ENGEL pour remplir cette fonction.

*(M. Gérard ENGEL demande à tous les participants de confirmer leur présence oralement et note l'absence de Mme Anémone LEROY-KOFFEL, Mme Laure RUZZA qui a donné procuration à M. Gérard ENGEL, Mme Assia SCHULTZ, Mme Sandrine KRIEGER, Mme Angèle KLEINMANN qui a donné procuration à Mme Nathalie KALTENBACH, M. Angelo ERRERA-MULLER, M. Pierre-Yves ZUBER, M. Eric GAUTIER.)*

Madame la Maire :

Merci. Nous faisons passer la feuille pour apposer votre signature et entre-temps, je remercie Olivier TERRENÈRE des DNA d'être présent.

Ce soir, nous n'avons pas de retransmission en direct, mais nous enregistrons néanmoins la vidéo et le son. Ainsi, nous pourrions retranscrire tel quel le PV de ce Conseil.

## **N° 01 / 05-V-2025 CREATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 67021-016-2025-05-05-47**

Madame la Maire :

Nous avons un seul point à l'ordre du jour qui est la **création d'un CLSPD**. Le CLSPD, c'est le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – voilà pour l'acronyme – et nous savons que la sécurité et la tranquillité publique sont des priorités pour chacun d'entre nous. Évidemment, chaque concitoyen est en attente d'obtenir cette sécurité et c'est d'ailleurs une forte attente, on le sent de plus en plus avec des appels et des mails qui arrivent en mairie. Parfois, ce sont de tout petits soucis, mais qui prennent de l'ampleur pour certains de nos concitoyens. Donc, nous sommes dans l'obligation de leur apporter cette sécurité. Je ne dis pas qu'il n'y a que des petits problèmes, il y en a d'autres, de tous niveaux, mais c'est vrai que les demandes se font sentir.

Aujourd'hui, dans le respect de la loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés, nous franchissons une nouvelle étape importante avec la création de ce CLSPD au sein de notre commune. C'est une demande qui émanait déjà de la précédente Sous-Préfète et nous avons dit que nous le mettrions en place. Entre-temps, nous avons déployé d'autres dispositifs et nous y reviendrons ultérieurement pour apporter cette sécurité dans notre commune de Barr. Mais aujourd'hui et sur demande de l'actuel Sous-Préfet – ce qui accélère un peu les choses et c'est tant mieux parce que je milite aussi pour cette mise en place –, nous allons enfin mettre en place le CLSPD qui est une obligation pour toutes les communes de plus de 5 000 habitants. Ce n'est pas simplement une petite instance administrative, ce n'est pas simplement un lieu de rencontre où on va organiser une réunion une ou deux fois par an : c'est vraiment un outil de coordination des politiques locales de la prévention, un espace de dialogue et de concertation avec différents acteurs.

Je vous donnerai tout à l'heure la liste des personnes que nous avons conviées pour constituer ce CLSPD puisque nous pouvons choisir un certain nombre d'acteurs ; certains sont obligatoires et pour d'autres, c'est un choix de ma part. En tous les cas, il a une vocation claire qui est de mieux prévenir la délinquance, d'améliorer la sécurité du quotidien et de contribuer au vivre ensemble. J'imagine que ce sont des mots qui vous parlent. C'est pour cela que le fait de rassembler autour de la table tous ces partenaires va apporter un réel plus à mon sens, à notre sens. Parmi les partenaires concernés, il y a évidemment les services de l'État, les forces de sécurité, la justice, les élus, des acteurs sociaux et des représentants du monde éducatif et de la santé.

Le CLSPD que nous allons vous proposer d'installer officiellement aujourd'hui, c'est le cadre formel qui permettra de structurer, de coordonner et de renforcer tous les efforts qui ont été déjà mis en place en matière de sécurité. Je vous ai donné les services qui constitueront ce

CLSPD. Les priorités seront d'agir sur la tranquillité publique et la lutte contre les incivilités, la prévention de la délinquance juvénile, la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales qui malheureusement sont de plus en plus nombreuses, mais aussi la sécurité de l'espace public et d'autres sujets du quotidien évidemment.

Avant de passer à proprement parler à la validation de votre part : c'est un sujet dont nous n'avons pas discuté préalablement en Commissions réunies, donc c'est pour cela que nous sommes là pour en parler tous ensemble et qu'il n'y a qu'un seul point à l'ordre du jour. Je vous propose de vous faire une présentation que vous avez eue en revanche lundi dernier puisque la gendarmerie était présente pour vous faire un état des lieux des événements – je vais appeler cela de manière très générale les événements qui ont eu lieu sur Barr. Vous en avez eu le détail pour ceux qui étaient présents à la réunion, et je vais demander à Gérard de nous faire une retranscription de l'état de la sécurité à Barr suite à cette rencontre et à ce compte rendu de la gendarmerie.

Gérard ENGEL :

Merci. Avant d'entrer dans des chiffres concrets, deux ou trois généralités : vous savez sûrement que la gendarmerie de Barr couvre 16 communes – non pas 20 mais 16 –, ce qui fait à peu près 23 000 habitants, soit un gendarme pour environ 1 400 habitants. Il paraît que la norme est plutôt de 1 pour 1 000. Donc, ils sont actuellement 16 gendarmes et ils seront 17 cette année. C'est un effectif, des dires mêmes du major FUND, qu'ils n'ont pas connu depuis des années et ils sont relativement satisfaits d'être à 16 et de faire un travail en conséquence. Un autre chiffre très global mais qui est parlant : Barr représente 30 % de la population couverte par la gendarmerie, mais 50 % des interventions. Donc, vous voyez – et nous l'avons vu dans les chiffres lundi dernier – que Barr cumule, quelque part logiquement, les chiffres les plus importants sur tout ce qui est relatif à la sécurité ou à la délinquance. Prenons les choses chapitre par chapitre.

La sécurité routière, nous n'allons pas trop nous y attarder ; vous voyez ici le nombre d'infractions qui est en baisse entre 2023 et 2024. Sachez que, des dires mêmes du major FUND – parce que ce n'est pas moi mais quelque part la gendarmerie qui commente ces chiffres, ce qui est logique –, il y a assez peu d'accidents sur le territoire alors que le contexte routier local est quand même fait de beaucoup de touristes, de la route du Vin, de pas mal de motos ; globalement, on peut dire que c'est un territoire qui n'est pas très accidentogène.

Sur les interventions, vous voyez qu'il y a une progression entre 2023 et 2024 sur le nombre total d'interventions qui passent de 524 à 594, alors que la gendarmerie a assez longuement insisté sur les violences intrafamiliales qui sont naturellement trop nombreuses : 33 pour l'année 2024, qui se passent, comme vous pouvez le deviner, essentiellement la nuit. C'est un chiffre qui n'est pas bon. Par contre, là où les gendarmes sont très satisfaits, c'est qu'ils ont un taux de résolution de ce type de problème qui est en très nette progression.

Sur la délinquance, il y a également une augmentation avec une atteinte aux biens de 73 en 2023 à 104 en 2024.

La question des cambriolages intéresse beaucoup de Barrois, à juste titre. Il y en a eu 34 en 2024, ce qui est un chiffre en nette augmentation par rapport à l'année précédente. Il faut savoir, toujours d'après le major FUND, que c'est une filière des pays de l'Est qui est identifiée. Cette filière roumaine, pour être encore plus précis, est en instance d'être démantelée. Ils sont très confiants là-dessus, ils sont pratiquement en train de boucler ce dossier et ça serait tant mieux pour tout le monde. Une petite indication que nous avons apprise lundi dernier : plus un village ou une ville est proche des moyens de communication de type autoroute, plus il y a un risque de cambriolage parce que les cambrioleurs aiment bien se sauver très rapidement après leurs méfaits. C'est une indication, sans plus.

Qu'y a-t-il comme autres chiffres ? La délinquance a été commentée. Pour les actions de prévention, vous voyez que là, c'est en légère diminution. Le total des heures est en augmentation de par l'effectif qui a augmenté.

Il y a des points positifs – parce qu'il ne faut pas non plus se contenter de mettre en avant les points négatifs – qui ont été rappelés et ceux qui étaient là lundi dernier s'en souviennent. Très clairement, la nuit, il y a moins de délits quand il y a moins de lumière. C'est un débat que nous avons souvent eu entre nous. Avec les questions qui ont été posées à ce sujet, très clairement et très factuellement, il y a moins de délits la nuit. Donc, nous avons eu bien raison d'enlever l'éclairage public la nuit. Deuxième point très positif qui a été soulevé plusieurs fois par les gendarmes : l'existence de caméras sur la ville est vraiment un plus formidable parce que cela permet non pas de résoudre en soi et tout seul une enquête, mais au moins de la démarrer de la meilleure manière possible. Merci encore à Claude qui pilote ce dossier depuis le départ. C'est un point qui a été soulevé de manière très positive. Il faut savoir aussi que trois personnes ont été déférées au procureur de la République en 2024, dont une qui a écopé de 18 mois ferme.

Hervé WEISSE :

J'ai une question par rapport au slide précédent sur les accidents de voiture : est-ce que la portion d'autoroute est incluse dans le périmètre ?

Claude BOEHM :

C'est le PMS autoroutier d'Ebersheim qui intervient sur le tronçon autoroutier.

Gérard ENGEL :

Il y a eu un seul accident mortel en 2023 – c'est toujours un de trop, c'est une évidence. Y a-t-il d'autres interventions ou questions ? Pour ceux qui étaient présents lundi dernier, si vous voulez compléter par votre approche, c'est le moment.

Alexandra DEBAISIEUX :

En termes de statistiques, on est à 8 crimes et délits pour 1 000 habitants, comparé à Strasbourg où on est à 130 pour 1 000 habitants. Je pense que c'est un élément chiffré qui est important à souligner.

Gérard ENGEL :

Oui tout à fait

Jean-Daniel HERING :

Par rapport aux dépôts d'ordures et déchets, j'en ai constaté quelques-uns et j'ai envoyé l'information à la police municipale.

Madame la Maire :

Ça, ce sont les chiffres de la gendarmerie. Moi aussi, ça m'a surpris. Je sais que nous en avons plus que cela.

Claude BOEHM :

Les gendarmes sont déchargés de cela pour se concentrer sur les faits plus importants, et c'est la police municipale qui gère ces faits.

Gérard ENGEL :

Avant de passer au slide sur la police municipale, deux ou trois choses encore : il faut souligner une excellente collaboration – et ce n'est pas qu'une formule – entre la police municipale et la gendarmerie. Ils étaient d'ailleurs là tous les deux l'année dernière, ils collaborent très bien ensemble et c'est positif pour la ville, naturellement.

Il y a un chiffre que je ne connaissais pas – je pense que vous non plus – et qui m'a impressionné, c'est qu'un gendarme consacre plus de 40 % de son temps de travail à la résolution d'enquêtes. Quand on dit que les gendarmes, on les voit passer dans la rue, etc., il faut savoir qu'il y a presque la moitié de leur temps de travail qui est consacré à résoudre des enquêtes et donc, ils sont plutôt devant un PC que sur la route. Cela fait partie de leur métier aussi.

Pour finir, un rappel du major FUND qui a très lourdement insisté là-dessus : il ne faut surtout pas hésiter à composer le 17 après 18 heures le soir. Il y a toujours une part d'interrogation et même de déception à ce niveau-là parce que les gens disent « on fait le 17, mais ensuite on attend, on ne voit rien venir, on ne voit pas très bien l'efficacité ». Il faut savoir que quand on fait le 17 après 18 heures, l'appel est répercuté sur un centre opérationnel de gendarmerie qui lui-même recueille des dizaines et des dizaines d'appels en une nuit – Claude connaît ça à travers les pompiers – et ensuite, c'est ce centre d'appel qui qu'il faut aller sur tel ou tel secteur. Et naturellement, s'il y a des priorités quelque part, s'il y a une grosse agression à Sélestat, c'est sûr qu'ils vont privilégier l'agression à Sélestat que le tapage nocturne à la gare de Barr, pour rester schématique. Ensuite, il y a un peu les priorités qui sont apportées par les gendarmes eux-mêmes, et on peut le comprendre.

J'en ai fini pour la gendarmerie. Pour notre police municipale, vous voyez des chiffres qui sont quand même assez importants avec 2 741 PV, dont 2 599 pour le stationnement et 43 pour excès de vitesse. C'est un chiffre important et là aussi, il y a toujours les « pourquoi ils ne sont pas assez sévères », « pourquoi ils sont trop sévères » et cet éternel débat sur l'action de la police municipale. Il y a eu 42 mises en fourrière de véhicules et 121 arrêtés municipaux ; c'est un travail de rédaction qui n'est pas tout simple et qui ne se fait pas sur le coin d'une table en 5 minutes. Il y a eu des interventions d'assistance avec le SIS 67 et avec la gendarmerie – vous les comptez également par dizaines – et quelque chose qui n'est pas très connu, mais qui prend du temps aussi : les 190 opérations funéraires sur une année. Le sigle OTV signifie « Opération tranquillité vacances » en juillet, août et septembre. On dénombre 80 heures d'exploitation de la vidéoprotection parce qu'avoir les caméras, c'est bien, les exploiter, c'est encore mieux, mais cela prend du temps et quand il y a nécessité d'exploiter des vidéos, c'est du temps à consacrer devant un écran.

Notre police municipale intervient sur quatre communes : Mittelbergheim, Heiligenstein, Gertwiller et Goxwiller. Vous avez ici les chiffres de leurs interventions sur ces quatre communes. Quarante-huit jours de formation sont obligatoires à l'armement et sur différents sujets qui sont directement reliés au métier de policier municipal. Dans l'équipe actuelle, ils sont à cinq, le responsable compris. Nous sommes en instance de recrutement d'un nouvel ASVP que nous trouverons, je l'espère, très rapidement.

Madame la Maire :

Vous vous souvenez que Vianney a réussi son examen de policier municipal. Il aurait fallu répondre avec un poste de policier municipal, mais nous avons besoin d'un ASVP et donc, il nous a malheureusement quittés.

Gérard ENGEL :

L'année dernière, nous avons eu un dialogue que j'ai trouvé intéressant sur la vitesse, parce qu'il y a de nombreux mails disant « vous ne trouvez pas qu'ils roulent trop vite à Barr ? ». C'est toujours la même chose : Vallée Saint-Ulrich, quai de l'Abattoir, etc. Sachez qu'il y a un cinémomètre – nous verrons cela dans les investissements –, autrement dit des jumelles qui sont opérationnelles et qui seront utilisées très régulièrement, plusieurs fois dans la semaine. Et naturellement, il y a des excès de vitesse, il y en a même de trop, mais quand on reste objectif – et les policiers sont les premiers à le dire –, ce n'est pas si dramatique que cela, même sur la Vallée Saint-Ulrich. Je me souviens d'une soirée où Claude et moi, nous avons fait les plantons pendant une heure ou presque à la Vallée : les gens roulent vite, pas excessivement vite non plus, mais cette sensation de vitesse qu'on a dans des rues très étroites est naturellement perceptible d'emblée et frappante. Quant au quai de l'Abattoir – je crois que tu étais intervenue

là-dessus, Alexandra –, il est vrai qu'avec la proximité de l'école des Tanneurs, ça roule toujours trop vite, nous sommes bien d'accord là-dessus.

Bertrand REUSCHLE :

Si nous prenons les chiffres, 43 excès de vitesse sur une année, ce n'est rien. Ils ont commencé quand avec les jumelles ?

Gérard ENGEL :

Ils n'ont les jumelles que depuis mi-2023.

Claude BOEHM :

Ces contrôles de vitesse ont lieu sur la commune de Barr et vous avez vu qu'il y a aussi 41 excès sur les quatre communes qui participent aux frais de fonctionnement et d'investissement de notre police municipale. En cumulé, on est à plus de 80 excès de vitesse constatés, en sachant qu'il y a en moyenne une sortie contrôle par semaine et une deuxième sur certaines semaines – cela dépend des effectifs entre les absents, les présents, les formations et autres. Ça contrôle quand même très couramment toutes les semaines sur différents axes et c'est plutôt efficace.

Jean-Daniel HERING :

Avons-nous une idée du montant des contraventions et de ce que représente le montant des PV ?

Madame la Maire :

Les amendes de police remontent à l'État et sont redistribuées au Département, charge à lui, donc à la Collectivité européenne d'Alsace, de répartir ce montant pour des travaux de voirie. Les communes touchent des aides qui sont liées à ces polices. On ne récupère pas forcément le montant, parfois on récupère plus, parfois moins, mais on ne sait pas. Ce n'est pas de l'argent direct dans les caisses, c'est clair. C'est pour cela aussi qu'à l'époque – les anciens élus le savent –, nous avons décidé la gratuité des parkings. Nous avons fait tout un Conseil municipal posant la question « faut-il rendre payants ou non les parkings » car le problème était que pareillement, l'argent n'allait pas à la commune. Par contre, l'entretien et l'investissement étaient à la charge de la commune ! Entre-temps, les choses ont évolué et les communes peuvent récupérer l'argent, mais cela coûte plus cher en termes d'entretien pour les petits parkings que nous avons.

Alexandra DEBAISIEUX :

Je voudrais revenir sur un point qui a été abordé, c'est la question de l'atteinte à l'environnement. Dans les statistiques, on ne voit aucune atteinte à l'environnement, que ce soient des feux qui peuvent être faits dans la forêt ou des choses similaires. C'est un sujet qui a été débattu l'autre soir où effectivement, à la fois la gendarmerie et la police municipale disaient que ces sujets étaient un peu laissés de côté, malheureusement – je redis ce qui a été dit – « faute de moyens ». La priorité était mise plutôt sur ce qui se passait en ville mais quand ils pouvaient, ils montaient sur les hauteurs pour voir dans la forêt s'il n'y avait pas d'infraction en matière environnementale. En tout cas, je tiens aussi à le souligner parce que c'est quand même, je pense, un sujet d'importance, de protection de la qualité de vie et de la sécurité des biens et des personnes. Si demain, un incendie se déclare...

Bertrand REUSCHLE :

Il a laissé sous-entendre que ce genre de petites infractions et incivilités, c'est vraiment le moindre de ses soucis.

Madame la Maire :

Oui, enfin si demain la forêt est en feu, il interviendra. Ce n'est pas un moindre sujet et – ce n'est pas Claude qui dira le contraire – il n'est peut-être pas très mis en avant par la gendarmerie. En revanche, c'est un sujet qui fait l'objet de nombreuses réunions au niveau des deux départements Bas-Rhin et Haut-Rhin. J'avais encore une réunion il n'y a pas longtemps avec les services de l'État, justement pour tout ce qui est feux de forêt. L'an dernier, le réseau des Sentinelles a été déployé, nous cherchons des solutions, il y a des associations qui s'impliquent aussi pour surveiller, parce qu'on sait que les forêts sont sèches et qu'il y a moins de pluie. Le sujet est plus géré au niveau de l'État pour veiller à ce qu'il y ait bien des réserves d'eau, etc.

Alexandra DEBAISIEUX :

Il y a le sujet de la forêt, il y a le sujet aussi des pollutions autres qui peuvent impacter la santé des habitants.

Gérard ENGEL :

Il ne faut pas oublier, et c'est ce que nous avons dit lundi soir, que l'ONF fait quand même son travail, ainsi que l'OFB – l'Office français de la biodiversité – qui est aussi censé être derrière ce type de problème.

Bertrand REUSCHLE :

Oui, mais là, on va dire que les week-ends et la nuit, ils ne sont pas là. Et un seul agent de l'ONF pour quelques milliers d'hectares... Les moyens sont limités.

Claude BOEHM :

Pour revenir sur la partie incendie et feux de forêt, il est vrai que ça rend attentifs beaucoup de personnes avec les événements catastrophiques en France. Ces deux dernières années, c'était plus calme et c'est tant mieux. Mais les années d'avant, il y a eu la Gironde ou le Sud-Est, et on voit que beaucoup de pays dans le monde sont touchés avec le Canada, les États-Unis, la Californie et autres. On a beaucoup d'assistances qui sont faites, et puis c'est vrai que ce sont des sujets d'actualité avec le changement climatique.

La saison de feux de forêt démarrera officiellement le 17 mai. Il y a quelques années, on n'avait pas de démarrage officiel. Ce n'est pas juste pour faire une cérémonie : le Préfet est extrêmement attentif là-dessus, sa directrice de cabinet aussi et c'est vraiment un sujet prégnant. Il y a des commissions de sécurité spécifiques aux campings qui sont en bordure de massifs forestiers, nous en avons réalisé sur nos campings, que ce soit celui vers Heiligenstein ou à la sortie de Barr, rue de la Vallée Saint-Ulrich. Il y a des obligations réglementaires qui leur incombent. Nous avons été astreints à revoir notre plan communal de sauvegarde avec obligations pour la commune de Barr suite à ce risque associé aux feux de forêt.

L'ONF travaille beaucoup avec les sapeurs-pompiers, la gendarmerie, la police municipale, les brigades vertes. Nathalie parlait du réseau Sentinelles tout à l'heure : il sera activé aussi. Nous travaillons beaucoup pour ces services, en collaboration – et c'est surtout là que c'est intéressant – et de manière prévisionnelle avec les services de Météo France. Ces services spécifiques de Météo France nous cartographient l'ensemble des massifs du département du Bas-Rhin et, sur un prévisionnel, pouvant aller jusqu'à 72 heures, vont nous donner des cartes de risques qui sont partagées en interservices avec des zones en noir, en rouge, en orange et en vert. Selon ces zones, il y aura l'activation de Sentinelles : ce sont des personnes soit du milieu associatif, soit de la sécurité civile et des différents services qui vont se prépositionner et faire des rondes sur le terrain selon la gravité de la sécheresse, selon les conditions météorologiques défavorables. Associé à ce dispositif de veille, on aura aussi du prépositionnement possible pour les moyens des sapeurs-pompiers, c'est-à-dire qu'au lieu d'être en caserne ou à l'astreinte bip à la maison par exemple, nous allons les prépositionner dans les massifs, comme cela se fait dans le sud de la France depuis des décennies, et les

mettre au plus proche des zones à risque pour qu'ils puissent être déployés de manière réflexe. Tout cela est mis en œuvre dans le département du Bas-Rhin depuis les événements d'incendies catastrophiques en Gironde.

Il faut aussi savoir que nous avons de plus en plus l'appui de moyens aériens que nous n'avions pas il y a quelques années. Tout le monde sait ce qu'est un Canadair, peut-être un peu moins les Milan, ces avions de la sécurité civile avec le retardant rouge qui est largué, et nous avons pas mal d'hélicoptères bombardiers d'eau qui sont disséminés sur la totalité du territoire. Et nous, nous avons officiellement sur la zone Est deux pélicandromes où l'on peut recevoir les différents avions pour les charger en retardant, pour qu'ils puissent intervenir avec nous au plus proche. Nous avons également l'appui des hélicoptères qui ont déjà travaillé avec nous sur les feux dans le Jura et dans les Vosges, il y a deux et trois ans. Par rapport à ce risque de feux de forêt, tout le monde se forme maintenant à l'utilisation des moyens aériens de manière beaucoup plus prégnante.

Donc, c'est vraiment un risque qui est pris très au sérieux parce qu'il y a de grosses incidences sur la population et, pour le coup, sur l'environnement. Surtout avec nos forêts qui dépérissent, avec nos résineux qui sont atteints par des scolytes, par la sécheresse et qui sèchent sur pied, on sait que c'est difficile pour l'ONF d'entretenir nos forêts. On n'y arrive pas, c'est mort sur pied, ça continue à pourrir et effectivement, ça devient beaucoup plus combustible à ce niveau-là. Ce risque est pris au sérieux et je viens de vous citer un peu tout ce qui peut être déployé à partir de cette campagne de feux de forêt qui s'ouvre le 17 mai.

Madame la Maire :

D'autres interventions ?

Ferda ALICI :

Justement, par rapport à ce sujet, les préventions que Claude vient de nous citer me paraissent plus logiques qu'une gendarmerie qui se promène toute la journée dans la forêt. Même s'il y a le feu, à part appeler les pompiers, ils ne vont pas pouvoir intervenir plus que ça. Nous venons de voir les chiffres et nous savons très bien qu'ils sont en effectif insuffisant pour Barr et aux alentours. Si on les monopolise encore dans la forêt, il ne faut pas s'étonner s'ils sont encore moins sur le terrain. Donc ça me paraît plus logique.

Madame la Maire :

De toute façon, où qu'ils soient, ils ne seront jamais au bon endroit au bon moment...

Philippe FOISSET :

Une petite intervention : autant la gendarmerie, effectivement, nous avait avoué que sa priorité était la gestion de la délinquance, autant Thierry STOOSS nous a rappelé que la police municipale était quand même régulièrement sur les hauteurs de nos massifs, aussi bien en mission de surveillance qu'en mission de prévention.

Claude BOEHM :

Pour répondre aux deux interventions et en complément, il faut se rappeler les choses. Je vais peut-être être un peu cru, mais à la police municipale, il y a quelques années, ils étaient presque deux fois moins, ils distribuaient le courrier. On leur demandait de venir de temps en temps mettre des panneaux parce que les gens déménageaient. Ça, c'était le boulot de la police municipale il y a quelques années. Aujourd'hui, la police municipale a quasiment doublé son effectif. Vous avez vu les chiffres qui sont extrêmement prégnants. Les communes voisines sont très intéressées aussi par l'usage de notre police municipale, surtout dans la partie prévention et conseil des communes, parce qu'ils sont très compétents dans ces domaines-là.

Ce que nous avons voulu faire très rapidement, c'est assurer leur sécurité par rapport à l'armement. L'armement, c'est aussi pour assurer leur sécurité parce qu'on devient beaucoup

moins vulnérable quand on a quelque chose à la ceinture que quand on n'a rien à la ceinture, il faut se le dire. Nous avons également assuré leur sécurité avec les caméras-piétons parce que c'est un outil de dissuasion fort : à partir du moment où on indique à quelqu'un qu'on va le filmer, très rapidement, soit il se calme, soit il est dans des conditions qui ne sont pas normales et pour lesquelles il va être neutralisé.

Et puis, ce que nous avons surtout voulu faire, c'est un partenariat très proche entre la gendarmerie et les pompiers. Ils ont une assistance mutuelle, ils ont des alertes par SMS systématiques. Quand nous avons des interventions des pompiers sur la voie publique, des incendies, et quand les gendarmes partent en intervention, ils sont interconnectés au quotidien, H24, 365 jours dans l'année, et ça multiplie les forces sur le terrain parce qu'on ne dit pas « c'est une entité qui va vérifier », « c'est le rôle de l'autre », « c'est le rôle de celui-là ». Que ce soit la police municipale, les pompiers ou la gendarmerie, tout est interconnecté, on utilise les forces là où on en a besoin et c'est extrêmement prégnant.

Là, nous parlons des activités dans le cadre de la prévention de la délinquance de notre police municipale. Ce qu'il faut aussi ajouter, c'est que depuis que nous les avons interconnectés avec les pompiers, vous avez vu que les assistances au profit du SIS, il y en a eu 12 dans les 4 communes et 36 avec la commune de Barr ; cela veut dire que ce sont les premiers intervenants parce qu'ils sont en ronde sur le territoire quand quelqu'un fait un malaise. Nous les avons dotés de matériel, nous les avons formés aux défibrillateurs et ainsi de suite, ils ont déjà fait des réanimations cardio-pulmonaires sur des personnes en arrêt cardiaque qui sont encore en vie aujourd'hui parce que très certainement, ils sont intervenus de manière précoce et ont prodigué les premiers soins, des massages cardiaques et des réanimations. Ils ont réussi à évacuer des gens sur des incendies à plusieurs reprises sur la commune de Barr parce qu'étant arrivés, ils ont fait des reconnaissances, ils sont allés chercher des gens à l'intérieur dans les fumées pour les sortir.

Ce sont tous ces aspects de notre police municipale qu'il faut mettre en avant aujourd'hui. Il est important de dire que tout le monde travaille ensemble dans le même objectif en multipliant les forces et les compétences, et on retrouve tout le monde sur le terrain en train de lever des manches et de travailler dans le bon esprit. Ça, c'est notre police municipale aujourd'hui et avec les postes de policiers municipaux, nous avons peu de vacances ; cela veut dire qu'on garde nos agents de police municipale avec nous et dès qu'on a une vacance, elle est comblée rapidement parce que nous sommes connus et reconnus sur la commune, nous mettons en valeur nos agents de la police municipale, les postes vacants sont très vite pris et nous avons pas mal de candidats là-dessus. Ce sont aussi des indicateurs positifs pour notre police.

Madame la Maire :

Merci Claude, merci Gérard. Effectivement, cette démarche d'installation du CLSPD s'inscrit dans une politique qui est déjà bien engagée et nous n'avons pas attendu l'obligation de cette installation pour mettre en œuvre un certain nombre de choses : tu parlais du renforcement des effectifs, de l'armement qui est accompagné des formations dont nous avons vu le nombre d'heures tout à l'heure, des équipements qui sont modernisés, la mise en place d'un système de radiocommunication au sein de la police municipale et partagé avec la gendarmerie, l'acquisition d'un cinémomètre pour effectuer les contrôles de vitesse, l'acquisition d'un deuxième véhicule pour permettre à deux patrouilles de s'en aller puisqu'ils doivent être au moins à deux pour partir en véhicule – donc, deux patrouilles peuvent partir équipées de défibrillateurs –, l'acquisition d'éthylotests électroniques et, depuis peu, le déploiement de caméras-piétons pour les policiers municipaux.

Ensuite, des investissements ont eu lieu depuis 2020 :

- Le déploiement de la vidéoprotection dont je vais à chaque fois répéter le chiffre : 96 flux de caméras – et non pas 96 caméras, d'accord ? – sur 36 sites de caméras.
- L'extension du poste de police dont les travaux ont commencé parce que pour le moment, il ne répond plus ni aux normes de l'accueil du public, ni aux attendus de la police municipale, ni à la sécurité des armes. Par ailleurs, nous avons une salle dédiée à la vidéoprotection et à son visionnage qui est sécurisé et donc, nous allons offrir un autre cadre plus à proximité,

histoire de rassembler dans le même bâtiment tout ce qui concerne la sécurité de la police municipale.

D'autres engagements ont été pris, nous l'avons dit :

- Le renforcement de l'équipe de la police municipale : aujourd'hui, il y a 5 policiers municipaux et 1 ASVP en cours de recrutement.
- L'élargissement à la pluricommunalité Heiligenstein, Gertwiller, Goxwiller et Mittelbergheim.
- L'engagement de la Ville de Barr dans la procédure de participation citoyenne qui est en cours de constitution : l'appel a été lancé dans le dernier Barr magazine et nous avons eu un nombre important de retours.
- L'engagement de la Ville dans la procédure de rappel à l'ordre. C'est quelque chose que nous souhaitons depuis longtemps avec Gérard ENGEL et ça y est, nous allons signer cette semaine : le mercredi 7 à 15 heures sera installé officiellement le CLSPD, si vous l'approuvez ce soir, et ce sera suivi de la signature officielle avec le procureur de la République de cette procédure de rappel à l'ordre.
- L'instauration d'une redevance pour l'enlèvement et l'élimination des dépôts non autorisés de déchets en cas d'identification de l'auteur des faits : c'est bien beau de ramasser les immondices et autres dépôts sauvages dans la forêt ou dans la rue, mais ce que nous demandons maintenant, c'est que les policiers fassent une analyse du contenu et qu'on cherche les auteurs des faits pour 1. leur envoyer la facture et 2. les verbaliser. La base est de 350 euros.
- Nous avons parlé de l'Opération tranquillité vacances.
- De manière plus simple, pour améliorer la sécurité qui passe par le ralentissement de la vitesse, on est passé à 40 km/h maximum dans toute la ville de Barr et non plus 50.
- Des aménagements sont en cours aux abords des écoles pour sécuriser par exemple l'accès des parents et des enfants à l'école des Vosges puisque l'entrée ne se fera plus via l'avenue des Vosges dont le trafic est important, mais sur le côté de la rue Altgass. D'autres aménagements ont été faits, notamment sur la rue de la Vallée Saint-Ulrich, pour faire ralentir et permettre de sécuriser les passages piétons. Ces aménagements contribuent également à la sécurité.

Si vous validez cette installation, je prendrai l'arrêté dans les jours qui suivent. Cet arrêté obligatoire est déjà préparé, il est permanent et porte constitution de la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Je vous ai indiqué les membres de droit : le Maire évidemment qui préside cette séance, le Préfet du Bas-Rhin ou son représentant, le Sous-Préfet, le Procureur de la République, un représentant de la Collectivité européenne d'Alsace, la gendarmerie, la DDT, l'Éducation Nationale représentée par madame GASSER. Les deux principales des collègues Torrenberg et Barr ont validé leur participation et nous aurons également l'Agence Régionale de Santé. Il me semble que je n'ai pas le retour de France Travail, mais voilà pour la composition officielle. Seront aussi membres du CLSPD deux membres du Conseil municipal : l'Adjoint au Maire en charge de la sécurité Gérard ENGEL et l'Adjointe au Maire en charge des affaires sociales Florence WACK, puisqu'un lien fort sera fait avec le CCAS – Centre Communal d'Action Sociale. Et au niveau des responsables locaux et chefs de service : notre Directeur Général des Services Olivier HOERDT sera présent, le Commandant de la brigade territoriale autonome de la gendarmerie de Barr, la responsable du service Population à Barr et le responsable de la police municipale. Vous voyez qu'il y a un nombre important de membres, ce qui nous permettra d'avoir sans aucun doute des échanges fort intéressants. Pour ceux qui siègent au CCAS, cela permet quelquefois de faire le lien avec certaines situations et de se dire « attention, là il y a une situation », « ah, mais moi je la connais », etc. C'est cela aussi, quand je vous parle de coconstruction et d'échange : c'est de faire ce lien et d'apporter chacun sa pierre à l'édifice pour, pourquoi pas, arriver à dénouer des situations.

C'est un engagement fort que je vous propose aujourd'hui, qui répond aux attentes de la ville et aux valeurs de notre commune. Je vous ai parlé de vigilance, de responsabilité partagée et de solidarité dans la réponse aux défis sécuritaires. C'est pour cela que je vous invite à approuver cette création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – le CLSPD, on ne va pas le détailler à chaque fois, mais au moins vous saurez en quoi il consiste et par qui il est composé. Si vous avez d'autres questions encore, nous sommes là pour y répondre.

Saadene DELEND :

J'avais lu que par rapport au Conseil il y avait aussi des possibilités de médiateurs. Est-ce qu'il y aura des médiateurs externes à toute personne d'autorité ?

Madame la Maire :

En principe, c'est le médiateur de la République... Le conciliateur de justice, c'est le titre officiel. Ce ne sont pas des personnes qui font de la médiation et qui viennent de l'extérieur. Ce ne sont pas des réunions qui sont publiques. En général, il y a des comptes rendus qui sont faits, mais qui ne sont pas non plus diffusés de manière publique parce qu'il y a quand même des données sensibles, des chiffres ou des informations qui n'ont pas forcément vocation à être rendus publics. C'est pour cela que c'est très encadré au niveau de la constitution.

Bertrand REUSCHLE :

D'un côté, c'est obligatoire, alors pourquoi est-ce qu'on demande l'avis au Conseil ? Hypothétiquement, on serait contre : il se passerait quoi ?

Olivier HOERDT :

C'est pour cela que nous avons fait un Conseil municipal exceptionnel parce que nous avons eu un débat où nous n'étions pas du tout d'accord avec la Sous-Préfecture et la Préfecture, et ils nous ont dit : délibérez, même si c'est réglementaire.

Bertrand REUSCHLE:

Mais si hypothétiquement on était contre, il se passerait quoi ?

Madame la Maire :

Il se mettrait en place quand même... En principe, tu peux voter contre si tu veux. Mais il ne faut pas oublier que nous sommes là, et moi en particulier je suis là pour respecter et faire respecter la loi, et donc c'est une obligation qui m'incombe. Mais nous sommes d'accord...

Bertrand REUSCHLE :

C'est près de la dictature...

Saadene DELEND :

Par rapport à la date, comment se fait-il qu'on ne nous a pas mis la pression bien avant ?

Madame la Maire :

Nous avons eu des demandes fortes de la Sous-Préfète, mais il y a eu plein de choses. Entre-temps, on a eu le Covid, entre-temps, on a eu ceci ou cela... Nous aussi, nous avons toujours un peu repoussé, ce qui ne nous a pas empêchés de commencer, le travail est commencé. Avec tout ce que nous avons mis en œuvre depuis 2020, c'est énorme.

Hervé WEISSE :

Au-delà du fait que ça soit obligatoire, je trouve qu'il est important d'en parler. La séance de ce soir et celle de la semaine dernière ont quand même permis de mettre les choses à plat, de voir tout ce qui a été réalisé et tout ce qui peut encore l'être par l'ensemble des intervenants. Rien que pour ça, je trouve que la démarche est intéressante.

Saadene DELEND :

Par rapport à la période, nous aurons encore plus de problèmes dans le sens social et ça va générer encore plus de demandes.

Madame la Maire :

C'est clair que malheureusement, et on l'a vu avec les violences intrafamiliales qui augmentent et toutes les difficultés sociales qui s'intensifient, cela ne va faire qu'augmenter, c'est sûr. On ne retrouvera jamais un niveau de plénitude et de sérénité comme on a pu en connaître. Ce n'est pas seulement Barr, mais aussi les villages alentour. Aujourd'hui, tous les villages sont concernés par la délinquance. On ne peut plus dire que ce sont les grandes villes, les villes centres, les métropoles. Non, tous les villages sont concernés.

Gérard ENGEL :

Tu as raison, et les chiffres que nous avons vus il y a quelques minutes montrent une augmentation entre 2023 et 2024. Cela ne veut pas dire que Barr est devenu une sorte de Bronx du Centre-Alsace, mais les chiffres sont en augmentation sur tout le territoire français. Les actes de délinquance et les actes d'incivilité sont en hausse partout, et nous n'y coupons pas, pas plus que d'autres. Ce constat ne veut pas dire qu'il faut baisser les bras. Au contraire, cela signifie qu'il faut travailler pour faire au mieux baisser ces chiffres, ou au moins les stabiliser. C'est un sacré travail.

On a le droit de penser « encore une instance, elle va servir à quoi » et c'est une critique qu'on peut entendre, sauf que ce type d'instance est fait pour partager de l'information. Vous avez une assistante sociale qui a des informations, les gendarmes en ont également, tout comme la PM, et il n'y a pas d'instance qui permette de réunir toutes ces informations ensemble au même moment. C'est ainsi qu'on peut tenter de résoudre les problèmes, c'est quand l'information est partagée. Si elle est diffuse dans chaque spécialité, nous n'y arriverons jamais.

Bertrand REUSCHLE :

C'est bien beau de faire de la prévention, mais il faut aussi appliquer les lois et sévir lorsque c'est nécessaire. De nos jours, on fait de la prévention, on fait des choses et je suis tout à fait d'accord, mais derrière...

Madame la Maire :

Ça s'appelle prévention, mais c'est bien pour parler des faits.

Marièle COLAS-SCHOLLY :

Ça ne veut pas dire que derrière, on ne va pas agir sur les faits. L'idée, c'est d'être plus efficace.

Madame la Maire :

Si vous êtes d'accord, nous allons passer au vote. Votez en votre âme et conscience et de toute façon, cette instance sera mise en place pour respecter les obligations prévues.

Jean-Daniel HERING :

Qu'en est-il des réunions ?

Madame la Maire :

Vu les sondages, le minimum, c'est une fois par an. Certains en organisent deux fois par an. La durée a été validée. Les membres seront changés aux prochaines élections si besoin.

Alexandra DEBAISIEUX :

Si je peux me permettre de témoigner, je siège dans une instance similaire sur un autre territoire à titre professionnel, et je dois dire que c'est plutôt très utile. Cela permet d'aborder des situations souvent complexes parce qu'autour de la délinquance, il y a souvent des sujets de précarité en lien avec l'éducation, la déscolarisation, etc. Ces instances permettent en général d'apporter des réponses appropriées à des problématiques. Après, bien évidemment, il y a des faits de délinquance où la loi s'applique. Mais il y a aussi cette question de la prise en compte un peu fine des problématiques sociales.

Madame la Maire :

Merci pour cet apport. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de voter cette délibération portant création de notre CLSPD. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bertrand REUSCHLÉ. Je remercie tous les autres.

Bertrand REUSCHLÉ :

Sur le fond, je suis d'accord. Mais c'est ce principe d'obligation...

Madame la Maire :

Je comprends. Si on pouvait se positionner sur toutes les décisions de l'État, il y aurait beaucoup de choses à redire, mais enfin, c'est comme ça. Nous subissons aussi.

Rapport :

La loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés a modifié le nombre d'habitants au-delà duquel les communes sont dans l'obligation de mettre en place un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Ces conseils doivent désormais être créés dans les communes de plus de 5 000 habitants.

Présidé par le Maire, le CLSPD constitue le cadre de concertation privilégié sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance.

Le CLSPD favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques. Il assure l'animation et le suivi du contrat local de sécurité lorsque le Maire et le Préfet, après consultation du Procureur de la République et avis du conseil, ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la commune justifiait sa conclusion. Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

Il est composé du Préfet et du Procureur de la République, ou de leurs représentants, du Président de la Collectivité européenne d'Alsace ou de son représentant, des représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet, de représentants d'associations, d'établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques. Sa composition est fixée par arrêté du Maire, conformément aux dispositions prévues à l'article D. 132-8 du Code de la Sécurité Intérieure.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'approuver la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Délibération :

**VU** la loi n° 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

**VU** la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés,

**VU** les articles L. 132-4 et D. 132-7 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal**  
**(moins 1 abstention : B. REUSCHLÉ)**

**APPROUVE** la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

**AUTORISE** Madame la Maire à arrêter la liste des membres de cette instance et les convoquer aux réunions et groupes de travail afférents,

**AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

Madame la Maire :

Pas de communication spécifique aujourd'hui, puisque c'est un Conseil exceptionnel. Ainsi s'achève notre séance avec ce point unique à l'ordre du jour. Je vous remercie, merci à la presse, merci à notre vidéaste amateur et bonne soirée.

Fin de la séance : 19 h 50.

Le secrétaire de séance,  
Gérard ENGEL



Nathalie KALTENBACH,  
Maire de BARR

